

## COMMUNIQUE

### IL Y A UN AN, LES FORCES DE SECURITE MAROCAINES DEMATELAIENT PAR LA FORCE LE CAMPEMENT PACIFIQUE SAHRAOUI DE GDEIM IZIK

Le 8 novembre 2010, les forces de sécurité royales marocaines procédaient au démantèlement par la force d'un campement de protestation pacifique de la population sahraouie à Gdeim Izik (aux alentours de la ville de El Ayoun, capitale du territoire non autonome du Sahara Occidental).

Pour dénoncer leurs conditions de vie dans les territoires non autonomes du Sahara Occidental sous occupation marocaine, près de 25'000 civils sahraouis avaient décidé de manifester pacifiquement dans un campement de tentes en milieu désertique. En attaquant par la force la population, les autorités marocaines ont causé de nombreux blessés et le décès de 13 personnes. Des centaines d'arrestations ont eu lieu sur place et lors des manifestations qui ont suivi dans la ville de El Ayoun les semaines suivantes.

De nombreux rapports d'ONG, sahraouies, marocaines et internationales ont mis en évidence l'usage excessif de la force par les autorités marocaines. Si une grande majorité des détenus a été remise en libération provisoire après des semaines ou des mois de détention et de mauvais traitements, 24 militants sahraouis des droits de l'homme, accusés d'être les responsables du campement de Gdeim Izik, sont toujours emprisonnés à la prison militaire de Salé (Royaume du Maroc), en attente de passer devant un tribunal militaire. Leurs conditions de détention sont précaires, les visites des familles sont limitées, et l'état de santé de certains d'entre eux est préoccupant.

Les ONG signataires

- a/ demandent au Royaume du Maroc
  - la libération de ces prisonniers ou leur jugement rapide dans des conditions justes et équitables, en présence d'observateurs internationaux ;
  - la fin de la répression contre la population civile sahraouie ;
  - de respecter l'engagement pris d'accorder un accès sans réserves ni restrictions à tous les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme dans les territoires non-autonomes du Sahara occidental ;
- b/ appellent le Conseil de sécurité des Nations Unies à conférer à la MINURSO un mandat de protection des droits de l'homme ;
- c/ invitent les détenteurs de mandat pertinents du Conseil des Droits de l'Homme à se rendre de toute urgence dans les territoires non-autonomes du Sahara occidental afin d'investiguer sur les violations des libertés et droits fondamentaux relatives à leur mandat.

Paris - Genève, le 9 novembre 2011

- Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental (BIRDHSO)
- Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui
- France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand
- International Youth and Student Movement for the United Nations (ISMUN)
- Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)
- Women's International League for Peace and Freedom (WILPF)